Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260928-71_2026-DE

Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

DATE DE CONVOCATION
22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE
05/10/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : **27**

PRESENTS : **22**

VOTANTS : **23**

OBJET :
71 - URBANISME-MODIFICATION DE LA DENOMINATION D'UNE VOIE DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE DE LA BASE D'ADRESSE LOCALE (BAL) ET DE LA BASE D'ADRESSE NATIONALE (BAN)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Ferrières en Gâtinais

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. Gérard LARCHERON.

Etaient présents : M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, M. Alain BEAUNIER, Mme Françoise BROUILLARD, Mme Marine BURILLER, Mme Catherine CABARE, Mme Valérie CASPRESAC-DUFOUR, Mme Céline CHAUVET, Mme Muriel CHAUVOT, Mme Katia DI GIORGIO, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Céline GILLET YASSA, Mme Cecilie GROSSET, Mme Aurélie LESCOT, M. Claude MACON, M. Jean-François MASSON, M. Benoist MORNAY, Mme Cindy NARME, M. François PARZYJAGLA, Mme Nathalie ROUX et M. Alexandre SCHER.

Etait représenté :
M. Nicolas DESHAIS-FERNANDEZ par M. Gérard LARCHERON

Etaient excusés :
Mme Emmanuelle WAMBERGUE
M. Frédéric JULLY
M. Fahem Idir DJERA
M. Lloyd MENARD

Madame Muriel CHAUVOT a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Karine BOUQUET, Secrétaire de séance auxiliaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30 ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite «Loi 3DS », imposant à l'ensemble des communes la mise à disposition des données de référence relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des constructions ;

Vu le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,

Considérant que la commune est engagée dans une démarche de mise en conformité de son adressage à travers l'alimentation de sa Base Adresse Locale (BAL), directement synchronisée avec la Base Adresse Nationale (BAN) ;

Considérant que la clarté et l'exactitude de l'adressage sont indispensables pour garantir l'efficacité des services de secours (SAMU, pompiers, forces de l'ordre), des livraisons, des prestations de services, ainsi que le bon déploiement des réseaux numériques (notamment la fibre optique),

Considérant qu'il convient de modifier la dénomination actuelle de la voie dénommée « Résidence St Fiacre » qui génère de graves confusions au quotidien en raison de sa forte ressemblance avec la rue du Petit St Fiacre. De plus dans la BAN, le nom « résidence » n'est pas considéré comme une dénomination de voirie qui peut être reconnue officiellement.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 045-214501454-20260928-71_2026-DE

Vu la commission urbanisme en date du 21 septembre 2026,

Le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le changement de dénomination de la voie publique mentionnée ci-dessous :
 - **Ancienne dénomination :** « Résidence St Fiacre »
 - **Nouvelle dénomination :** « rue des Jardiniers »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour extrait conforme
A Ferrières en Gâtinais
Le 29 septembre 2026

Le Maire

Gérard LARCHERON

MAIRIE DE FERRIERES EN GATINAIS (Loiret)

La secrétaire de séance

Muriel CHAUVOT